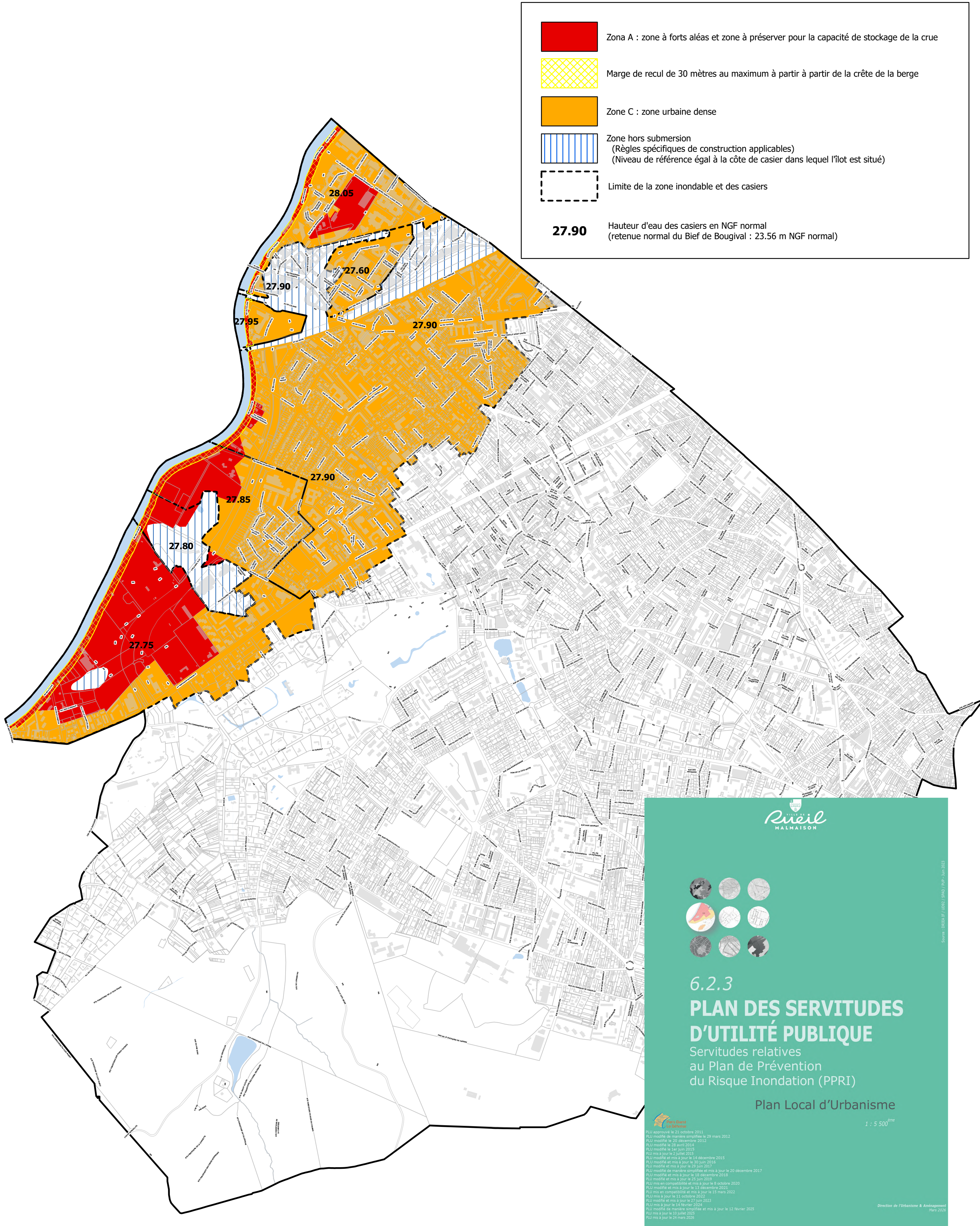




- Zona A : zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue
- Marge de recul de 30 mètres au maximum à partir à partir de la crête de la berge
- Zone C : zone urbaine dense
- Zone hors submersion
(Règles spécifiques de construction applicables)
(Niveau de référence égal à la côte de casier dans lequel l'îlot est situé)
- Limite de la zone inondable et des casiers

27.90 Hauteur d'eau des casiers en NGF normal
(retenue normal du Bief de Bougival : 23.56 m NGF normal)

6.2.3

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Servitudes relatives au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Plan Local d'Urbanisme

1 : 5 500^{ème}

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 3 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 23 juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
PLU modifié et mis à jour le 25 juin 2019
PLU mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020
PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
PLU mis à jour le 11 octobre 2022
PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
PLU mis à jour le 14 février 2024
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 12 février 2025
PLU mis à jour le 10 juillet 2025
PLU mis à jour le 24 mars 2026

Direction de l'Urbanisme & Aménagement
Mars 2026